

# Céréales et oléoprotéagineux - Aide au transport

Favoriser la mise en marché des céréales et maîtriser leur prix de revient.

## Modalités de l'aide

- Aide au transport des céréales depuis les ORS vers les provendiers et entre les ORS
- Aides versées aux ORS expéditeurs sur la base d'un forfait à la tonne kilométrique.

**Yannick FULCHIRON**

Chargé de mission

 [260960](tel:260960)

 [contact@agencerurale.nc](mailto:contact@agencerurale.nc)

## Pièces justificatives à fournir

- Certificat de livraison de céréales ORS-provendier

[Certificat de livraison -ORS & provendier 2024.docx](#) (56.24 Ko)

- ou Certificat de livraison de céréales ORS-ORS \*
- RIB

## Autre aide

Sur dérogation, une aide au transport peut être service au producteur ne pouvant livrer sa production à l'ORS le plus proche de la parcelle de récoltes.

Date limite de reception : 13 décembre 2024